



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 227-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.366

Déposée le : 18.11.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Risques d'accidents lors de la rénovation de l'autoroute A5 entre La Neuveville et Vi-gneules

Depuis 2021, l'Office fédéral des routes (OFROU) fait procéder à la rénovation complète de l'autoroute A5 et des infrastructures qui lui sont liées sur un tronçon de 12,7 km entre la jonction de La Neuveville et le giratoire de l'entrée ouest de la ville de Bienne. Cette restructuration d'ampleur de l'autoroute A5 implique la réfection de la chaussée mais aussi celle des infrastructures qui lui sont liées telles que les murs de soutènement et les passages souterrains. En ces lieux, la configuration géographique de cette autoroute, enserrée entre les flancs souvent abrupts de la montagne côté nord et le lac de Bienne côté sud, rend les travaux compliqués. En certains endroits du tronçon rénové, surtout dans la partie orientale du secteur, il n'y a aucune possibilité de dérivation pour la circulation, notamment pour les cyclistes.

De nombreux travaux ont déjà été réalisés. La planification semble être respectée. La communication de l'OFROU, notamment à l'égard de la population, est exemplaire.

Toutefois, il faut bien convenir que les travaux de restructuration de l'A5 entre La Neuveville et l'entrée de Bienne présentent clairement un risque accru d'incidents et d'accidents. Durant les travaux, la largeur logiquement réduite des voies de circulation et leur géométrie changeante en forme de slalom y contribuent, de nuit encore plus que de jour. Au printemps 2022, un accident a entraîné un bouchon de trois heures entre La Neuveville et Bienne. Ce bouchon semble avoir provoqué un accident secondaire. Certains secteurs de la partie orientale du tronçon sont ouverts à la circulation des cyclistes. Leurs passages autorisés ralentissent très fortement le trafic automobile et celui des camions. Cela entraîne de la part des chauffeurs des « énervements » qui accroissent le risque d'accidents.

L'OFROU lui-même est très conscient de ces risques d'accidents ! Dans son « Info 05 » distribuée à la population concernée, il écrit notamment ceci : « Nous souhaitons néanmoins attirer

votre attention sur le fait que la place disponible pour les cycloportifs sur l'A5 est très limitée en raison de la largeur réduite de la chaussée et qu'il n'y a pas d'itinéraire de rechange. Un dépassement des cycloportifs ne serait possible qu'en changeant de voie sur la voie opposée ».

Par ailleurs, les accidents qui peuvent survenir sur l'A5 entre La Neuveville est et l'entrée de Bienne peuvent, en cas de blocage de la circulation, déployer des effets collatéraux négatifs d'autant plus délétères que les travaux de rénovation sur ce tronçon se sont souvent déroulés et se dérouleront encore simultanément avec l'interdiction totale d'emprunter la route cantonale bernoise entre Lamboing et Orvin. Cette route est fréquemment empruntée par de nombreux automobilistes neuchâtelois travaillant aux Champs-de-Boujean et dans le canton de Soleure, particulièrement à Granges.

Les travaux prévus sur l'A5 entre La Neuveville et Bienne pour l'année 2022 arrivent à leur fin. Quelques travaux sans grandes entraves à la circulation auront lieu durant l'hiver 2022-2023. La suite plus substantielle de la rénovation reprendra en mars 2023 pour s'achever, selon toute probabilité, en 2024.

Si la rénovation de l'autoroute A5 entre La Neuveville est et l'entrée de Bienne dépend évidemment de la Confédération, la sécurité routière et les accidents qui surviennent sur ce tronçon relèvent de la compétence de notre canton.

Vu ce qui précède, nous prions le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'accidents graves, moyennement graves et véniels la Police cantonale a-t-elle enregistré depuis le début des travaux de rénovation en 2021 ?
2. L'incidence de ces accidents est-elle plus ou moins élevée qu'avant le début des travaux ?
3. En certains endroits du tronçon rénové de l'A5, il est physiquement et strictement impossible de passer d'une voie de circulation à l'autre. Dès lors, quelles mesures sécuritaires spécifiques ont-t-elles été prises par le canton et l'OFROU pour que les ambulances, les premiers secours et les véhicules de la Police cantonale puissent se frayer un passage d'urgence sur le tronçon rénové de l'autoroute lorsque la fluidité du trafic est fortement ralentie, voire même bloquée par un cycliste, un véhicule très lent ou par un accident même véniel ?
4. Sur la base des observations faites durant les années 2021 et 2022, le Conseil-exécutif envisage-t-il d'intervenir auprès de l'OFROU pour requérir une amélioration de la sécurité sur le tronçon de l'A5 entre La Neuveville est et l'entrée de Bienne ?
5. Au cours des années 2023 et 2024, durant combien de mois les travaux sur l'A5 coïncideront-ils avec l'impossibilité d'emprunter la route entre Lamboing et Frinvillier ?
6. Le Conseil-exécutif n'estime-t-il pas qu'il aurait fallu anticiper les longs travaux de rénovation de la route à Orvin ou ceux entrepris sur l'A5 par l'OFROU pour éviter une grosse congestion du trafic en cas d'accident entre La Neuveville et Bienne ?
7. Subsidiairement, l'OFROU a-t-il modifié son projet initial (en vigueur au début de l'année 2021) de rénovation de l'autoroute A5 entre La Neuveville et l'entrée de Bienne ?

Destinataire
– Grand Conseil